

OBJECTIF 1 // Améliorer la reconnaissance et l’entretien des valeurs paysagères du site :

- Identifier et préserver dans le PLU le patrimoine bâti, les éléments de paysage et les continuités écologiques remarquable au titre des articles L.151-19 et L.151-23 [📍];
- Identifier et valoriser par une signalétique thématique les éléments des anciens domaines (arbres et alignements remarquables, statues, miroir d’eau, traces des anciens châteaux, glacière, cascades, etc.) [🌳🌊];
- Repérer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les liaisons douces à conforter sur le secteur dans un esprit de mise en réseau à l’échelle intercommunale. Valoriser par ce biais les itinéraires méconnus qui relèvent aujourd’hui de parcours d’initiés (parcours urbains par les venelles, passages sous les voies ferrées, accès à la Seine, etc.) [🔴 🔴].

OBJECTIF 2 // Pour une démarche d’action collective en faveur du paysage :

- Encourager des démarches de projet partenariales et veiller à leur transparence pour le grand public;
- Inscrire chaque action dans un projet global à l’échelle du site inscrit;
- Maintenir les relations de covisibilité des deux rives (les plaines des 60 arpents et des Coudraies, Maison Sainte-Geneviève, Château Bataille, ferme de Trousseau, château des Hauldres...);
- Inscrire le bon état écologique des milieux aquatiques dans les enjeux de gestion des eaux, entre le plateau et la vallée en bord de Seine (baignade, sports nautiques...).

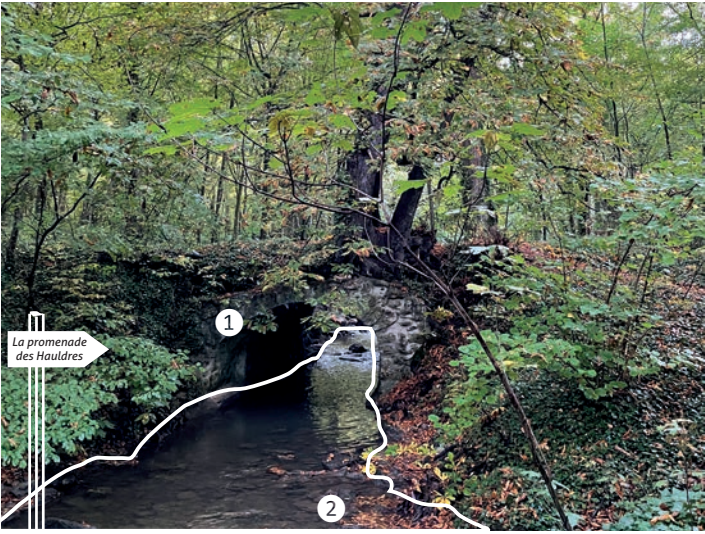
À RETENIR

Un héritage pluriséculaire à valoriser et à transmettre (site archéologique, traces des grands domaines).

Une géographie et une implantation humaine créant une symétrie paysagère lisible de rive à rive et caractéristique de l’identité du secteur.

Une continuité plateau - vallée à amplifier par la renaturation des rus des Hauldres et de l’Écoute s’il Pleut.

Engager une démarche de protection du patrimoine des domaines et de leurs abords.



- 1 Dégager et valoriser par une gestion douce de l’espace boisé les cheminements sinueux et les folies du parc des bois du Cerf pour retrouver des points de vue pittoresques.
- 2 Assurer un bon état écologique du ru des Hauldres et son bon écoulement.



- 1 Valoriser le patrimoine végétal remarquable par une gestion adaptée des espaces boisés et des prairie.
- 2 Les bois du Cerf, une copropriété en cœur de bois abritant des bassins et statues hérités du domaine royal de la Pompadour à mieux ancrer dans le paysage étiollais.



- 1 Mettre en scène et préserver les vues sur le cœur de bourg.
- 2 Restaurer et révéler le ru des Hauldres, sa zone d’expansion et son patrimoine écologique.
- 3 Replacer le domaine des Hauldres dans le patrimoine communal entre le cœur de bourg et la Seine. Valoriser son passé agricole et réhabiliter son patrimoine remarquable.



- 1 Maîtriser les émergences bâties afin de garantir l’équilibre végétal - bâti pour mieux valoriser le patrimoine fluvial emblématique.
- 2 Préserver le contraste entre espace ouvert et coteau boisé des séquences agricoles des rives de Seine.
- 3 La plaine des Coudraies, un espace naturel sensible préservé et de respiration en bord de fleuve.



DÉFINITION PATRIMONIALE DU SITE INSCRIT

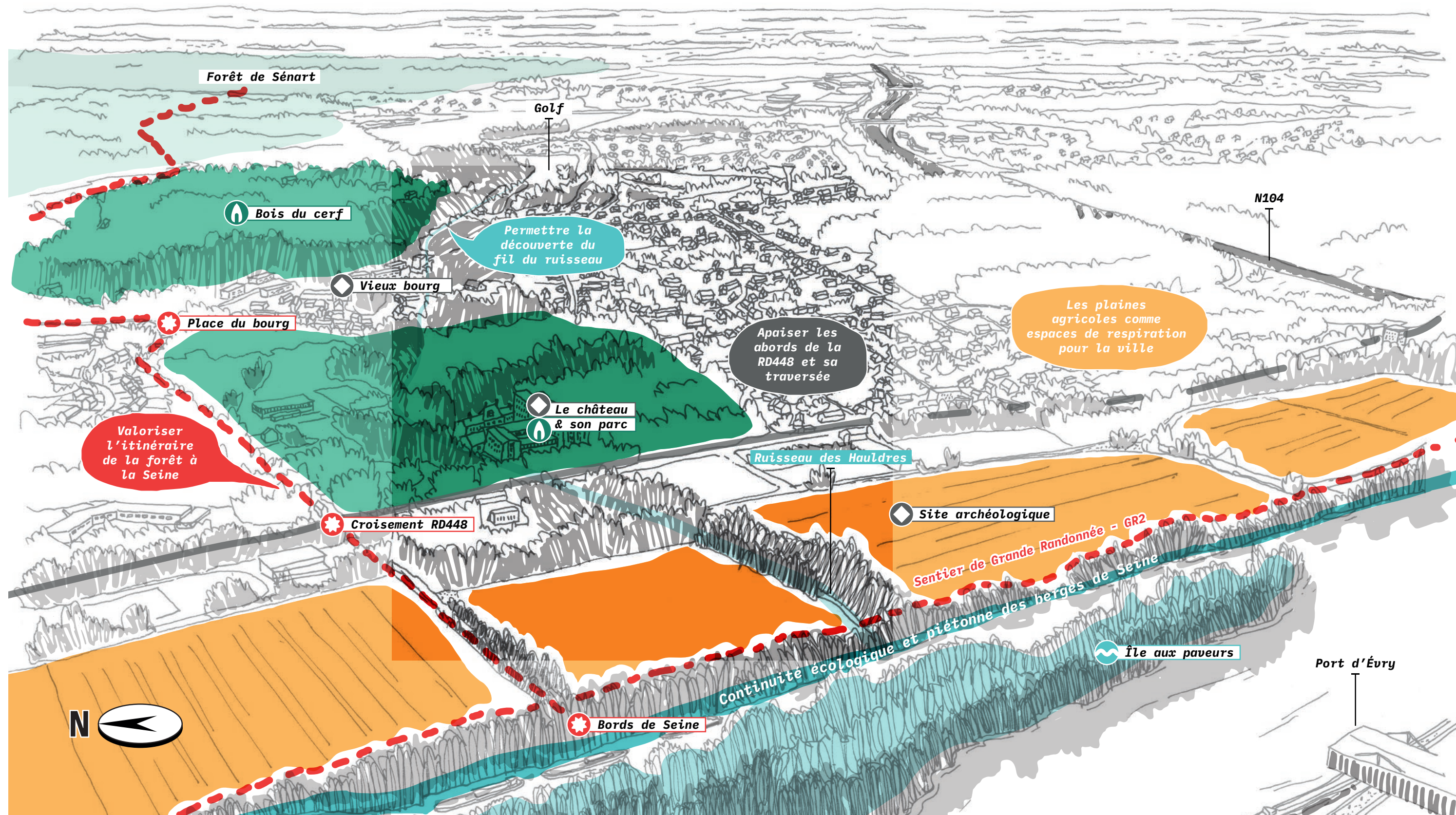
La vallée de la Seine en Essonne se distingue comme une large séquence du fleuve qualifiée par ses coteaux boisés entre une rive droite aux espaces paysagers généreux au contact des forêts domaniales de Rougeau et Sénart, et une rive gauche fortement urbanisée qui se développe sur le plateau agricole.

À la fois proche et éloignée de Paris, elle offre depuis le XVIIIe siècle un site recherché en rives de Seine :

d’une part, axe de transport majeur accompagné de l’implantation de grandes industries aux portes de la capitale ;

d’autre part, un cadre de vie pour partie préservé, structuré par les anciens domaines et les quartiers de villégiature bourgeois sur les coteaux tout en offrant sur ses rives un rapport au fleuve intime, lieu de pratiques de loisirs nombreuses, au rythme des crues et des saisons.

définition issue de l’étude du groupement Laborde / Duhamel



Le vallon des Hauldres

Un patrimoine bâti et d'eau à découvrir

Conforter par des aménagements et une signalétique dédiée les continuités douces entre la forêt de Sénart et les bords de Seine ainsi qu'au long du fleuve (Espace Naturel Sensible des Coudraies)

Valoriser les seuils et espaces de rencontre inscrits sur l'itinéraire entre la forêt de Sénart et les bords de Seine par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs (bords de Seine, croisement avec la RD 448 aux abords du Lycée professionnel, abords de l'école maternelle d'Étiolles, cimetière)

Mettre en place une signalétique valorisant le patrimoine construit (architectures remarquables, ENS des Coudraies, site archéologique, etc.)

Faire découvrir le patrimoine naturel et écosystémique

Veiller au maintien de la perception des qualités géographiques du lieu dans tout projet d'aménagement potentiel sur le site de l'ex IUFM. Conforter son inscription dans une continuités écologique et de liaisons douces entre le bois du Cerf et la Seine passant par le vallon des Hauldres.

Assurer la continuité écologique des berges de Seine à travers leur renaturation lorsque cela est nécessaire tout en confortant des espace publics qualitatifs (ex. halte à proximité de l'Île aux Paveurs)

Mettre en place une signalétique permettant de comprendre depuis les berges les singularités naturalistes et historiques de l'Île aux Paveurs

Valoriser les plaines agricoles en bord de Seine en tant qu'espaces de respiration et d'ouverture sur le fleuve